

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUIN 2023**  
**DELIBERATION N° DE-2023-113**

L'an deux mil vingt-trois, le 1er juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2023-124), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (à partir de la délibération DE-2023-103), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (à partir de la délibération DE-2023-111), Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de la délibération DE-2023-111).

**Absents représentés par pouvoir :**

M. LACASSAGNE à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2023-125) ; M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2023-102) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme VOISIN à Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY ; M. BOUTONNET-LOUSTAU à Mme LOUPIEN-SUARES, M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à la délibération DE-2023-110).

**Absent(s) :**

Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2023-110).

**Secrétaire :**

M. SUSPERREGUI

---

*Entendu le rapport de Mme LARROZE-FRANCEZAT,*

**OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN** – Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine.

Afin d'améliorer l'habitat ancien, préserver et valoriser le patrimoine, la Ville peut attribuer des subventions relevant de dispositifs différents :

➤ en complément de l'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre :

- de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Bayonne sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2023.

➤ relevant du règlement municipal d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien, approuvé par délibération du 1er juin 2017 et modifié par délibération du 10 février 2022.

Considérant la politique patrimoniale, environnementale et sociale visée par ces dispositifs, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

1. Subventions attribuées dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH

➤ OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne

Le Conseil municipal est amené à se prononcer dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne sur l'attribution de subventions pour la réalisation de projets visant l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort thermique de logements et d'immeubles situés dans le périmètre d'intervention (zone patrimoniale de St Esprit et quartiers du Petit et du Grand Bayonne).

Bénéficiaire	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Subvention et prime (en €)		
					Anah	CAPB	Ville
Cop. du 1 rue Charcutière	1 rue Charcutière	Copro	RT	864 261	404 829	44 278	44 278
Cop. du 11 rue Neuve	11 rue Neuve	Copro	RT	2 717 350	1 482 450	196 206	196 206
LAFOURESSE Matthieu	9 rue Orbe	PO	AT	68 686	13 750	2 625	500

Copro : copropriété; RT : réhabilitation totale AT : amélioration thermique

Le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire vis-à-vis de l'ANAH, la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité.

Le montant total des subventions attribuées pour cette séance, dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH, est de 240 984 € induisant un montant total de travaux et de maîtrise d'œuvre de 3 650 297 € TTC.

Le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire vis-à-vis de l'ANAH.

2. Subventions attribuées dans le cadre du règlement d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les demandes de subventions municipales dont les principaux éléments financiers sont exposés dans le tableau suivant :

Demandeur	Immeuble	Montant travaux (en € TTC)	Montant subvention
LA PALETTE DES VINS	26 rue d'Espagne	5 090,00	600,00
JOLIMON DE HARANEDER ENAUT	7 Place Louis Pasteur	25 902,00	1 800,00
SQUARE HABITAT	6 rue des Cordeliers	4 167,00	200,00
SALOMON-SALZEDO Olivier	24 rue Adolphe Thiers	11 468,00	300,00
SDC 4 RUE DES TONNELIERS	4 rue des Tonneliers	9 500,00	6 534,00
MANOIR DE FRANCE	11 rue de Luc	2 705,00	100,00
NORA Charles-Antoine	8 rue Gosse	4 099,00	200,00
LANGLE Sylvie	15 rue Adolphe Thiers	19 594,00	750,00
MATTER Anne	1 rue des Graouillats	3 141,00	100,00
D'HERMIES Flora	18 Allée Marcel Suares	6 932,00	200,00
CLAUDE Bernard	50 quai des Corsaires	26 787,00	901,20
VOISIN Jonathan	8 rue Gosse	4 099,00	3 470,00
SDC 14 RUE PONTRIQUE	14 rue Pontrique	3 682,00	1 542,24
SCI ESTEKA	31 rue Maubec	35 000,00	1 960,00
LISSAR Jean	6 rue Bourgneuf	5 215,00	300,00
BARLAND Marie-Thérèse	5 rue de Coursic	6 069,00	600,00
FONCIA PYRENEES GASCOGNE	4 rue Charcutière	5 053,00	300,00
SARL DUMAS	29 rue Adolphe Thiers	10 582,00	300,00
SCI 5 LIBERTE	5 Place de la Liberté	14 460,00	750,00
GIZARD-ROQUEBERT Bernadette	1 rue Port de Castets	1 648,00	100,00
ZORIONA	1 rue Sainte Catherine	5 270,00	500,00
SDC ACHIGAR Christian	70 rue d'Espagne	12 707,00	945,00
DEAUX Jean	36 rue Victor Hugo	6 171,00	300,00
MOULONGUET Jean et Thérèse	16 rue Lormand	14 212,00	400,00
ERROTABEHHERE Xabi	26 rue des Basques	2 833,00	581,88
SDC FALOURD Nicole	21 quai Amiral Jauréguiberry	65 210,00	1 419,64
FALCO Jérôme	20 rue Vieille Boucherie	77 600,00	2 023,00
COURTES CPE	17 rue des Faures	294 844,00	10 296,00
RIGAL Jean-Jacques	6 rue Bourgneuf	19 400,00	600,00
SCI CARLTON	10 rue de la Monnaie	214 210,00	581,18
LARRALDE Françoise	28 rue Poissonnerie	19 978,00	200,00
SARL MAELBAB	13 Place Louis Pasteur	4 318,00	724,00
SDC 33 QUAI ROQUEBERT - DE REZOLA	33 quai Roquebert	31 950,00	2 799,00

Ces projets représentent un coût total de travaux d'un montant de 973 896 €. Le montant total des subventions attribuées, au titre du règlement d'intervention municipal

en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, pour cette séance est de 42 377,14 €.

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution et la conformité des travaux ainsi que par la transmission préalable à la Ville des factures détaillées et acquittées, conformément au règlement afférent.

Vu les éléments précédemment exposés, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018-2023, de 240 984 € de subventions telles que détaillées dans les tableaux correspondants et présentés ci-avant,
- d'approuver l'attribution, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 42 377,14 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant,
- d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés, sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**

  
Par délégation du Maire  
David Tollis  
Directeur général des services  
Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne